SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL TOURS VAL DE LOIRE

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
11 JAN. 2021
COURRIER

COMITE SYNDICAL DU 05 JANVIER 2021
(en présentiel)

Convocations adressées le 30 décembre 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués titulaires présents : 7
Nombre de délégués votants : 9

Membres titulaires présents :

Monsieur FENET Bruno, Madame SCHALLER Annaelle, Monsieur COMMANDEUR Pierre, Madame HAMADI Sabrina, Madame CHEVILLARD Cécile, Monsieur MICHAUD Patrick, Monsieur LEMOINE Dominique

Membres titulaires excusés :

Monsieur DENIS Emmanuel, Madame FORTIER Mélanie

Membres suppléants présents :

Monsieur SALIC Régis

Membres suppléants excusés :

Monsieur BOULANGER Christophe, Madame MUNSCH MASSET Cathy, Monsieur GIRARDIN Charles, Monsieur GILLE Jean-Patrick, Monsieur MOULAY Mohamed, Monsieur GELFI Thomas, Madame GINER Sylvie, Madame ZULIAN Florence

Pouvoirs :

- Monsieur DENIS a donné pouvoir à Madame SCHALLER
- Madame FORTIER a donné pouvoir à Monsieur COMMANDEUR

CS 21.01.03 – CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Lors de sa séance du 17 novembre 2020, le comité syndical a procédé à la création et à la composition de la commission de contrôle financier par délibération n° 20.11.01.

Par courrier recommandé, en date du 18 décembre 2020, Monsieur Emmanuel DENIS, a adressé sa démission de la fonction de Président du Syndicat, à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire, qui l'a acceptée.

En conséquence, il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres de la commission de contrôle financier.

Il est rappelé que :

- Conformément aux articles R 2222-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International Tours Val-de-Loire doit créer une commission de contrôle financier dans le cadre des procédures de contrôles financiers liées aux délégations de service public.

- Cette commission est chargée d'un examen des comptes détaillés des opérations menées par le délégataire et, dans ce cadre, peut bénéficier de l'assistance d'un prestataire extérieur, choisi au regard de son expertise en la matière. Un rapport écrit de la commission de contrôle financier sera établi annuellement, puis joint aux comptes du Syndicat mixte, conformément à la réglementation.

- La composition de la commission est librement fixée par le Comité syndical.

- La tenue de ladite commission aura lieu avant celle de la commission consultative des services publics locaux, afin d'apporter à ses membres les éléments financiers nécessaires à leur exercice.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé au Comité syndical :

- de créer une commission de contrôle financier ;

- de fixer le nombre de conseillers composant cette commission à trois (3) titulaires, en plus du Président, président de droit, composition respectant le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée métropolitaine ;

- de procéder à la désignation de trois (3) membres titulaires et trois (3) membres suppléants ;

- d'autoriser à participer aux travaux de cette commission, sur invitation du Président, tout membre de l'administration concerné par les dossiers concernés ;

- d'autoriser la participation d'un prestataire extérieur aux travaux de cette commission dans le cas où sa présence peut apporter une expertise spécifique sur un sujet.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles R2222-1 et suivants,

- **DECIDE** de créer une commission de contrôle financier en charge de la vérification des comptes fournis par le délégataire de service public,

- **FIXE** le nombre de membres de la commission de contrôle financier à trois (3),

- **DIT QUE** la commission est présidée par le Président ou son représentant,

- **DESIGNE** les membres de la commission de contrôle financier suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Annaelle SCHALLER	Emmanuel DENIS
Sabrina HAMADI	Pierre COMMANDEUR
Cécile CHEVILLARD	Patrick MICHAUD

Le Comité syndical adopte à l'unanimité (9 voix pour)

Acte exécutoire le ..... après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte

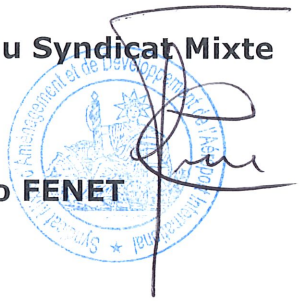

Bruno FENET